



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 9 juin 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le neuf juin à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Frédéric MOREIRA qui avait donné n pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Véronique PELISSIER qui avait donné pouvoir à Guillaume POUJOL DE MOLLIENS ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné pouvoir à Isabelle YATOUNGOU ;
Nadia BERTRAND qui avait donné pouvoir à Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE DU CHÂTEAU D'ÉPLUCHES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le courriel du Lycée du Château d'Epluches en date du 4 avril 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission communale du 1^{er} juin 2023 ;

VU le rapport de Laurent LINQUETTE indiquant que l'association sportive du Lycée du Château d'Epluches est devenue championne de France de futsal scolaire en avril dernier et que le lycée avait sollicité la commune pour une aide financière exceptionnelle ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

CONSIDÉRANT que la dépense totale pour financer ce championnat auquel ont participé onze jeunes et deux accompagnateurs s'élève à 1 500 € ;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir financer ce coût, le lycée a sollicité les familles à hauteur de 88 € chacune et que l'association sportive du lycée a avancé les fonds restants, soit 532€ ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 300€ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 300€ à l'association sportive du lycée du Château d'Epluches, qui fera l'objet d'une inscription au budget supplémentaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 23/06/2023

Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Laurent LINQUETTE

Harielle LESUEUR